

LA DISCRIMINATION POUR PRÉCARITÉ SOCIALE RECONNUE PAR LA CNCDH

ATD Quart Monde se félicite que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme vienne à l'unanimité de voter un avis sur les discriminations fondées sur la précarité sociale.

Un 20^e critère de discrimination

En effet, être pauvre en France aujourd'hui, c'est avoir des difficultés matérielles souvent difficiles à surmonter, mais aussi subir le mépris ou les préjugés qui entraînent des traitements différents et des refus de droits. Notre pays est prêt à reconnaître que la pauvreté est source de discrimination tout comme peuvent l'être la religion, le sexe, etc. Il faut désormais que la loi reconnaisse ce critère de discrimination.

Une pétition citoyenne

ATD Quart Monde et une trentaine de partenaires viennent de lancer une pétition pour demander à nos élus, à notre gouvernement de faire cesser la discrimination pour cause de précarité sociale en la reconnaissant dans la loi.

Retrouvez-la sur www.jeneveuxplus.org

A NOTER

Conférence de presse sur ce sujet.

Judi 03 octobre 2013 à 9h00

**33, rue Bergère Paris 9^e (M°Grands
Boulevards)**

Les personnes très pauvres subissent des traitements différents à cause de leur précarité. Certains testings l'ont déjà prouvé (Couverture Maladie Universelle, Adresse).

ATD Quart Monde a réalisé cet été un testing sur la discrimination à l'embauche sur des critères de précarité sociale.

Les résultats de ces enquêtes sont mis en perspective dans un livre blanc qui vous sera remis, sous embargo jusqu'à la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre.

La discrimination pour cause de précarité sociale sera également au cœur de la journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre prochain.

(plus d'informations :

www.refuserlamisere.org/france)

CONTACT PRESSE

Typhaine Cornacchiari

Leslye Abarca

01 42 46 01 69 - 06 18 05 29 83

communication@atd-quartmonde.org

twitter.com/ATDQM

facebook.com/ATDQM